



HAL
open science

Assistants parlementaires (UE)

Sébastien Michon

► **To cite this version:**

| Sébastien Michon. Assistants parlementaires (UE). 2014. halshs-01130090

HAL Id: halshs-01130090

<https://shs.hal.science/halshs-01130090>

Submitted on 11 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michon (Sébastien), « Assistants parlementaires (UE) » in Lambert-Abdelgawad (Elisabeth), Michel (Hélène) (dir.), *Dictionnaire des acteurs de l'Europe*, Bruxelles, Larcier, 2014, p. 36-38.

Près de 3000 assistants parlementaires travaillent aux côtés des députés européens. S'ils sont régulièrement évoqués dans le cadre d'articles de presse sur l'usage de l'argent public par les parlementaires européens ou sur les conditions de travail des précaires situés dans les coulisses de l'assemblée européenne, ils forment néanmoins un groupe relativement méconnu. Quels sont les différents types de postes d'assistants parlementaires ? Quelle est la taille des équipes parlementaires et comment sont-elles organisées ? Qui sont les proches collaborateurs des élus européens et que deviennent-ils ?

Deux types d'assistants : Parlement et circonscription

Les assistants parlementaires ont pour mission d'aider leur député à se positionner dans l'espace parlementaire, à participer à l'activité législative, mais aussi à garder le contact avec les espaces politiques locaux et nationaux. Au sein des équipes parlementaires, le travail politique est divisé entre collaborateurs au Parlement européen, à Bruxelles et Strasbourg, et ceux en circonscription. Les assistants au Parlement européen s'occupent généralement du positionnement de l'élu au sein de l'espace parlementaire et plus largement au sein de l'espace politique européen ; ceux en circonscription du positionnement de l'élu sur son territoire politique. Ce sont deux types de poste distincts pour ce qui est des tâches mais aussi des conditions d'emploi.

Les assistants accrédités au Parlement européen bénéficient d'un contrat de droit européen établi avec le Parlement dans le cadre d'un statut qui va de pair avec des conditions d'emploi relativement homogènes et instituées. Depuis juillet 2009, les assistants parlementaires au Parlement européen sont des personnels spécifiques de l'institution. Le statut mis en place pour les assistants parlementaires basés à Bruxelles et Strasbourg homogénéise les relations contractuelles, l'imposition et la sécurité sociale. Contrats et salaires, fonction du grade et compris entre 1 886 euros et 7 457 euros par mois (en 2009), sont désormais gérés, non plus directement par les députés, mais par les services financiers du Parlement. Ce statut a pour conséquence de distinguer formellement les collaborateurs au Parlement européen et ceux en circonscription, qui travaillent dans un des Etats Membres de l'UE, qui sont engagés avec un contrat de droit privé établi avec le député et soumis à la législation de cet Etat ; leur rémunération varie selon les pays.

Des équipes parlementaires de taille variable

L'indemnité mensuelle de secrétariat (ou « budget Frais d'assistance parlementaire ») (21 209 € en 2012) donne la possibilité aux parlementaires européens de rémunérer plusieurs collaborateurs à leur service. Des conditions matérielles toujours plus attractives permettent aux eurodéputés de constituer des équipes parlementaires plus élargies et plus spécialisées qu'auparavant. Passée de 9 765 € par mois en 2000, à 12 200 € en 2003, 15 222 € en 2007, 17 500 € en 2009, 19 364 € en 2010, 21 209 € au 1^{er} janvier 2011, l'indemnité mensuelle de secrétariat a plus que doublé en l'espace de dix ans. Cette croissance a particulièrement favorisé l'élargissement des équipes. Avec une moyenne de 5,5 assistants par élu (2,1 au PE et 3,4 en circonscription), les effectifs des équipes des eurodéputés en 2012 sont toutefois plus proches des équipes des parlementaires nationaux de différents pays européens que de ceux du Congrès américain.

Les équipes parlementaires des eurodéputés forment de véritables entreprises politiques autour des élus, qui les façonnent en fonction de leurs positions sur divers espaces. Si les équipes ne comportent qu'une poignée de collaborateurs, elles sont organisées de manière rationnelle par les élus. La division du travail en leur sein, matérialisée entre autres par l'équilibre des équipes entre Parlement européen et circonscription, diffère selon la nationalité des élus.

Début 2012, le nombre d'assistants des parlementaires varie entre 3,4 et 13,4 selon le pays d'élection. Les moyennes sont généralement plus élevées pour les élus des 12 pays entrés avec les élargissements de 2004 et 2007 (7,2 assistants) que pour ceux des Quinze (4,9 assistants). Les écarts sont surtout dus à la différence d'effectifs moyens en circonscription. Au Parlement européen, le nombre d'assistants est en moyenne de 2,1 (médiane et mode de 2, écart-type de 1,0) : il est peu différent pour les élus des pays des derniers élargissements (2,0 assistants) et ceux des Quinze (2,2 assistants). En circonscription (3,4 assistants en moyenne, médiane de 2,5, mode de 1), plus grande est la dispersion du nombre d'assistants (écart-type de 3,3) : 5,1 assistants en moyenne pour les élus des élargissements de 2004 et 2007 contre 2,7 assistants pour ceux des Quinze.

Les écarts de taille des équipes en circonscription sont notamment expliqués par les variations de coût du travail dans les pays membres. Dans les pays où le coût du travail est moins élevé, les eurodéputés, qui disposent de la même indemnité quelle que soit leur nationalité, recrutent davantage d'assistants en circonscription. La composition diffère également selon la trajectoire politique des élus. Les élus constituent leurs équipes à leur image, en fonction de ce qu'ils ont été, de ce qu'ils sont et de ce qu'ils aspirent à être. Les élus particulièrement positionnés sur un territoire politique tendent par exemple à recruter plus d'assistants en circonscription.

Un tremplin vers une carrière dans l'action publique

Indispensables aux élus, les collaborateurs politiques présentent une position ambivalente. D'un côté, ils participent à la fabrique des actions des élus et à leur positionnement sur divers espaces politiques (territoire politique, espace politique européen). D'un autre côté, cantonnés dans les coulisses dans une position de subordination, leurs activités dépendent des élus, tel que l'illustre leur sens pratique adapté aux élus.

Si, au-delà de la division du travail au sein des équipes et des variations dans les profils, les collaborateurs partagent des conditions de travail, voire une « condition de classe », ils se distinguent, selon leurs affectations, par leurs trajectoires.

Les assistants en circonscription font état d'un profil de militant. Le poste de collaborateur politique représente une forme de rétribution du militantisme et de professionnalisation politique, mais aussi un moment de socialisation au métier politique et une voie d'accès au métier politique au niveau local, voire national. L'accès au métier politique s'effectue par le militantisme puis par des postes rémunérés de collaborateurs politiques. Au regard de leurs capitaux spécifiques et difficilement convertibles en dehors du champ politique, les assistants en circonscription sont particulièrement dépendants de leur chef.

Plus autonomes que leurs collègues en circonscription et un peu plus jeunes en moyenne, les collaborateurs du Parlement européen sont davantage – mais pas uniquement – des professionnels de l'Europe politique en devenir : ils ont suivi des cursus spécialisés sur l'UE,

parlent une ou plusieurs langues étrangères, et apparaissent moins dépendants des élus pour ce qui concerne la suite de leur carrière. Le Parlement européen est pour la plupart d'entre eux une étape d'une carrière dans l'action publique européenne, un premier emploi relativement stable après des stages ou des contrats de courte durée, qui représente un tremplin vers une fonction au sein des institutions européennes (à la Commission, au Parlement européen au sein d'un groupe politique), ou à défaut – car les débouchés sont plus ou moins prestigieux – au sein d'un groupe d'intérêt.

La fonction de collaborateurs politiques d'un parlementaire européen constitue ainsi une étape d'un rite d'institution à une carrière dans l'action publique, au niveau local ou au niveau national pour les assistants en circonscription, au niveau européen pour les assistants du Parlement européen.

Bibliographie

ANDREONE, F. « Le nouveau statut des assistants parlementaires dans l'Union européenne », *Etudes européennes, La revue permanente des professionnels de l'Europe*, 2010

BUSBY A., BELKACEM K., « “Coping with the information overload”: An exploration of assistants' backstage role in the everyday practice of European Parliament politics », *European Integration online Papers (EIoP)*, 17 (4), 2013, pp. 1-28

MICHON, S., *Les équipes parlementaires des eurodéputés. Entreprises politiques et rites d'institution*, Windhof, Promoculture-Larcier, 2014.

MICHON, S., « Composition et organisation de leur entourage par les eurodéputés français : spécificités et logiques de structuration des équipes parlementaires », in DEMAZIERE D., LE LIDEC P. (dir.), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2014